

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 20 mai 2020 à 19 h 00 en la salle « Le Fleuve » au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Victoire Marin, maire – Grosses-Roches  
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre  
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule  
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane  
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire – Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme  
Éric Normand, maire suppléant – Sainte-Félicité  
Dominique Roy, maire – Les Méchins  
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables  
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence à partir de la salle « Le Fleuve » du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

*L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.*

*Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.*

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par conférence téléphonique, le 15 avril 2020
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 5 mai 2020
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 5 mai 2020
5. Dossiers régionaux
  - 5.1 Demande aux gouvernements du Canada et du Québec – Accélération du déploiement de l'Internet haute-vitesse et de la couverture cellulaire
6. Administration générale / développement local et régional

- 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
  - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière
  - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme
  - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie
  - 6.1.4 Cp - Fiducies COSMOSS et SANAM
  - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes
  - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie
  - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour
  - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
- 6.2 Activités financières – année courante au 31 mars 2020
- 6.3 Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR) – aide financière aux comités de développement pour 2020-2021
- 6.4 FDT – Annulation du projet navette estivale 2020
- 6.5 Projet "Nourrir notre économie en Matanie"
- 6.6 Demande de participation financière – Projet de lecture en nature COSMOSS
- 6.7 Campagne d'embellissement – En Matanie, la beauté ça se cultive !
- 6.8 Lettre du comité de citoyen en environnement de La Matanie - Projet de jardin communautaire à Matane
- 6.9 Autorisation signature - Protocole d'entente de partenariat entre la MRC de La Matanie et LA RUCHE
- 6.10 Recommandation du CDEE – Dérogation à la Politique de soutien aux entreprises (PSE)
- 6.11 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
- 6.12 Création d'un comité ad hoc pour la refonte du service de développement économique
- 6.13 Entériner lettre d'appui à la Ville de Matane – Port de mer – création de l'administration portuaire
- 6.14 SANAM – Rapport d'activités 2019-2020
- 6.15 Transports
  - 6.15.1 Lettre du ministre des Transports – programme d'aide au développement du transport collectif, volet II (milieu rural) - aide provisoire 2020 découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques financé par le Fonds Vert
  - 6.15.2 Demande au ministre des Transports : Programme d'aide au développement du transport collectif / Programme de subvention au transport adapté
- 6.16 Lettre de la ministre de la Sécurité publique – Subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022
- 7. Évaluation foncière
  - 7.1 Avis de la ville de Matane – Non-renouvellement de l'entente avec la MRC en matière d'évaluation foncière
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement / Agriculture
  - 8.1 Lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – projet de règlement numéro 198-13-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
  - 8.2 Carrefour Nature de La Matanie (commodités)
  - 8.3 Participation financière de la MRC de La Matanie dans le projet de recyclage de pales d'éoliennes dans le béton
  - 8.4 Entente avec l'IREC pour le projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis – autorisation 5<sup>e</sup> versement
  - 8.5 Embauche au poste conseiller(e) en développement agricole (temps partiel)
- 9. Génie forestier
  - 9.1 Renouvellement de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
  - 9.2 PADF – reddition de compte 2019-2020
  - 9.3 Annulation par la SOPFIM du Programme de pulvérisation d'insecticide 2020

10. Service régional de sécurité incendie  
10.1 CAUREQ – Représentant de la MRC au sein du comité de gestion incendie
  11. Varia
  12. Période de questions
  13. Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 311-05-20**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil sont tous présents par visioconférence;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 312-05-20**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 15 AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par conférence téléphonique, le 15 avril 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue, par conférence téléphonique, le 15 avril 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 313-05-20**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 MAI 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 5 mai 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 5 mai 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 314-05-20**

#### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 MAI 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 5 mai 2020 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 5 mai 2020.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 315-05-20**

#### **DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC – ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUTE-VITESSE ET DE LA COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie reliée à la COVID-19 a clairement fait ressortir les besoins en infrastructures de communication et que cette crise démontre l'urgence et la nécessité de moyens de communication rapides et performants dont l'Internet à haute vitesse ou haut débit et la couverture de téléphonie cellulaire pour toutes les régions;

**CONSIDÉRANT QUE** des communautés, des étudiants, des travailleurs et des entreprises des régions n'ont pas accès à un service Internet à débit suffisant, ce qui ajoute aux difficultés engendrées par la crise reliée à la pandémie;

**CONSIDÉRANT** l'importance du déploiement de l'Internet à haut débit pour tous les citoyens et entreprises dans les régions du Québec dont la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les délais administratifs et frais considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique accrochée sur les poteaux de bois appartenant ou gérés par les grandes entreprises de télécommunication;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande aux deux paliers de gouvernement :

- de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à Internet à haut débit et à la téléphonie cellulaire pour tous les citoyens et entreprises, et ce, dans toutes les régions du Québec;
- de mettre en place un plan d'accélération des investissements;
- de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique;

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la ministre fédérale du Développement économique rural, M<sup>me</sup> Maryam Monsef, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, à la ministre responsable de

la région, M<sup>me</sup> Marie-Eve Proulx, à la députée fédérale de Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, M<sup>me</sup> Kristina Michaud, au député provincial de Matane–Matapédia, M. Pascal Bérubé, au président de la FQM, M. Jacques Demers, et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 316-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 42 226,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 11 391,22 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 18 733,06 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 429,82 \$, représentant un grand total de 77 780,12 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 317-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 150,27 \$, la liste des chèques émis au montant de 709,22 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 29 346,21 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 447,80 \$, représentant un grand total de 39 653,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 318-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 40 260,89 \$, la liste des chèques émis au montant de 27 530,69 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 69 088,97 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 702,93 \$, représentant un grand total de 146 583,48 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 319-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – FIDUCIES COSMOSS ET SANAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 6 773,82 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 372,09 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 30 285,39 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 238,15 \$, représentant un grand total de 46 669,45 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 320-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 321 800,75 \$, la liste des chèques émis au montant de 61 918,70 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 montant de 113 675,55 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 26 429,31 \$, représentant un grand total de 523 824,31 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 321-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 4 566,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 266,61 \$, représentant un grand total de 5 833,25 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 322-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 4 583,09 \$, la liste des chèques émis au montant de 153,31 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 2 319,23 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 585,29 \$, représentant un grand total de 7 640,92 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 323-05-20**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL 2020 AU 14 MAI 2020 – FOND DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis à l'avance par la direction générale;

**IL** est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2020 au montant de 126,00 \$, la liste des chèques émis au montant de 9 596,78 \$, les salaires payés du 29-03-2020 au 9-05-2020 au montant de 1 522,21 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 509,13 \$, représentant un grand total de 11 754,12 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 324-05-20**

#### **FRR – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR) – AIDE FINANCIÈRE AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT POUR 2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté différentes politiques dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), dont la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie et qu'il y a lieu de poursuivre dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT QUE** pour définir un cadre destiné aux projets structurants pouvant faire l'objet d'un financement par le FDT, devenu FRR volet 2, la MRC de La Matanie a instauré quatre programmes dont le *Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)* lequel vise à favoriser la prise en charge de l'animation et de la mobilisation des communautés par les comités de développement local;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque comité de développement reconnu par sa municipalité est admissible à une aide financière de 3 000 \$, sous forme d'une subvention non remboursable, dont un maximum de 1 000 \$ pouvant être consacrés au frais de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillères en développement rural sont chargées d'analyser la conformité des demandes (formulaire engageant à respecter les conditions dûment complété et signé, documents à fournir, etc.) pour le versement de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :



**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement, en vertu du Fonds régions et ruralité (FRR), des projets « Soutien à la vitalité rurale (SVR) 2020-2021 » déposés dans le cadre dudit Programme dédié aux comités de développement, au montant de 3 000 \$ par comité pour un montant total de 30 000 \$.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 325-05-20**

#### **FDT – ANNULATION DU PROJET DE NAVETTE ESTIVALE 2020 DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 229-03-20 du Conseil de la MRC concernant la réalisation du projet de navette estivale 2020 et la réservation d'un montant de de 14 650 \$ dans le cadre du FDT (2019-2020 / PDC volet ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales) afin de permettre la réalisation du projet « Navette estivale »;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la crise sanitaire reliée à la COVID-19, la SÉPAQ a annulé les activités pour lesquelles la navette estivale 2020 devait être utilisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'**annuler la résolution numéro 229-03-20;

**DE** rendre disponible le montant de 14 650 \$ au budget du FRR volet 2, pour le Programme de développement des communautés (PDC) volet ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 326-05-20**

#### **PROJET "NOURRIR NOTRE ÉCONOMIE EN MATANIE"**

**CONSIDÉRANT** le projet de campagne d'achat local *Nourrir notre économie en Matanie* en collaboration avec LA RUCHE, la MRC de La Matanie, la Chambre de commerce région de Matane et le Comité centre-ville en tant que co-promoteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est une initiative de la MRC de La Matanie, ainsi que de la Chambre de commerce région de Matane et du Comité centre-ville, dont la mission est d'encourager le dynamisme économique et le développement entrepreneurial en mettant l'accent sur l'importance de l'achat local et la relance des commerces de La Matanie touchés par la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE**, par le biais de la plateforme LA RUCHE, les entreprises du territoire de La Matanie seront invitées à s'inscrire à titre de participantes à la campagne *Nourrir notre économie en Matanie* et que les citoyens seront invités à être solidaires et à participer à la relance économique par l'achat de bons d'achats échangeables, selon leur choix, auprès des diverses entreprises inscrites;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de cette campagne qui se déroulera du 8 au 24 juin 2020 inclusivement, l'objectif est de récolter 25 000 \$ par le biais de bons d'achats aux bénéfices des entreprises participantes;

**CONSIDÉRANT QUE**, de plus, Desjardins et le programme *Du cœur à l'achat* doublera chaque dollar investi pour donner jusqu'à 25 000 \$ à la Cuisine collective de la région de Matane;

**CONSIDÉRANT** la recommandation que la MRC de La Matanie participe à la campagne en investissant un montant de 10 000 \$, destinés aux commerçants qui participeront, selon les modalités suivantes : pour chacun des 1 000 premiers certificats-cadeaux de 25 \$ achetés auprès des commerces participants, la MRC de La Matanie bonifiera de 10 \$ la contribution qu'elle remettra directement aux commerces choisis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation que la MRC de La Matanie, à titre de contributrice, alloue un montant de 1 000 \$ à la campagne *Nourrir notre économie en Matanie* par le biais de la plateforme LA RUCHE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de bonifier la campagne en investissant 10 000 \$ destinés aux commerçants qui participent, financés à partir du FRR volet 2 collaborations spéciales;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser un montant de 1 000 \$ à titre de contribution à la campagne *Nourrir notre économie en Matanie*, à partir du budget associé au volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* pour encourager la participation à la campagne;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 327-05-20**

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – PROJET DE LECTURE EN NATURE COSMOSS**

**CONSIDÉRANT** le projet de lecture en nature de COSMOSS et ses partenaires, dont la MRC fait partie, plus précisément de créer un parc ayant un fort lien avec la lecture et sortir la lecture du livre de manière ludique permettant aux jeunes (4-8 ans) d'avoir un lieu extérieur supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc lecture-nature, dont le nom sera personnalisé éventuellement, comportera 14 petites stations où les jeunes auront des défis et des activités en lien avec la lecture et la numératie tout en venant en aide à 4 personnages imaginaires inspirés d'animaux de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'endroit ciblé, le Carrefour Nature de La Matanie, est un lieu public d'interprétation sur la nature et l'histoire de la rivière Matane, ouvert à tous, et où il est possible d'aménager une partie du terrain pour créer une section dédiée aux activités pour les 4-8 ans et, ainsi, en faire un nouveau parc;

**CONSIDÉRANT QUE** des aménagements y ont déjà été faits (installation de bancs et de tables à pique-nique) ainsi qu'un premier travail d'embellissement (plantation de différentes espèces indigènes d'arbres et d'arbustes);

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'avoir un aménagement plus complet, il est souhaité de poursuivre le travail de plantation d'arbres et ajouter des arbustes fruitiers;

**CONSIDÉRANT QUE** par son plan d'action, COSMOSS financera toute la partie comestible mais la partie non comestible n'est pas admissible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le transfert budgétaire pour l'octroi d'une aide financière au montant de 790,14 \$ au département d'aménagement de la MRC pour la plantation d'arbres non comestibles au Carrefour nature de La Matanie, à même l'enveloppe des politiques familiales municipales (PFM–FDT).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 328-05-20**

#### **PROJET DE CAMPAGNE D'EMBELLISSEMENT : EN MATANIE, LA BEAUTÉ ÇA SE CULTIVE !**

**CONSIDÉRANT** le projet de campagne d'embellissement des propriétés de la MRC de La Matanie, en collaboration avec COSMOSS et la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de ses politiques MADA (Municipalité amie des aînés) et PFM (Politique familiale municipale), la MRC s'est donné le mandat de poursuivre une campagne d'embellissement pour inciter les citoyens à embellir leur propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les objectifs identifiés dans le plan d'action de la PFM-MRC, il est souhaité de donner accès à des aliments sains aux citoyens et porter le discours de la saine alimentation pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte actuel incite fortement à maximiser les initiatives en lien avec l'autonomie alimentaire et à offrir aux citoyens des occasions d'améliorer leur connaissance en jardinage;

**CONSIDÉRANT QU'**ainsi, la MRC souhaite donner un souffle renouvelé à la campagne d'embellissement en l'abordant sous le thème du jardinage : *En Matanie, la beauté ça se cultive !* et en offrant gratuitement 300 coffrets constitués de semences de salades, fines herbes, légumes et fleurs comestibles pour embellir les propriétés des citoyens incluant des indications nécessaires pour maximiser les chances de succès;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre s'adresse à tous les citoyens sans distinction tout en s'assurant, en collaboration avec les organismes communautaires, de diffuser cette opportunité auprès des citoyens plus vulnérables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise un montant de 3 000 \$ pour la campagne d'embellissement 2020 : *En Matanie, la beauté ça se cultive !*, à même l'enveloppe des politiques familiales municipales (PFM–FDT).

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 329-05-20**

### **AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA MRC DE LA MATANIE ET LA RUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** La Ruche offre une solution clé en main, propose ses services et son expertise en matière de financement participatif et vise à offrir un levier de développement économique à l'échelle du Québec, adapté à chaque territoire desservi et respectueux de l'expertise des acteurs économiques y étant déjà actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a choisi d'être partenaire avec La Ruche afin de bâtir conjointement une stratégie permettant, notamment, de :

- Mettre de l'avant une approche collaborative pour les projets entrepreneuriaux de ses citoyens et les acteurs économiques de sa région;
- Faciliter l'accès au financement chez les clientèles cibles;
- Faire valoir les initiatives et l'appui de la MRC au sein des projets ciblés à travers la plateforme de La Ruche;
- Offrir une solution de financement aux idéateurs du territoire leur permettant de saisir leur destinée entrepreneuriale et de multiplier les retombées, notamment en termes d'étude de marché *de facto*, de notoriété, d'image de marque et de relations d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente de partenariat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'entente de partenariat avec *La Ruche solution de financement* d'une durée d'un (2) an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2022 et le versement d'un financement au fonctionnement équivalent à 5 000 \$ annuellement, faisant l'objet d'un bilan également annuel;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la mise sur pied d'un soutien de 500 \$ pour les projets des promoteurs retenus, pour la création de leur vidéo de campagne de financement participatif, selon les modalités et conditions d'admissibilités applicables;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente de partenariat ainsi que tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 330-05-20**

### **RECOMMANDATION DU CDEE – DÉROGATION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE)**

**CONSIDÉRANT** le contrat entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI) et la MRC de La Matanie pour l'établissement du programme Aide d'urgence aux PME (PAU) dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;

**CONSIDÉRANT** la politique de soutien aux entreprises (PSE) adoptée par le Conseil de la MRC et l'obligation pour le CDEE de respecter la PSE;

**CONSIDÉRANT** les modalités du PAU et la demande du CDEE d'obtenir une dérogation à la PSE pour l'application du PAU pour les modalités suivantes : le cautionnement, l'assurance-vie, les frais administratifs et le remboursement maximum accordé annuellement de 20 % du montant initial du prêt;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise et entérine la dérogation à la PSE par le CDEE pour l'application du programme Aide d'urgence aux PME (PAU).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 331-05-20**

#### **APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 20-05-06-04 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**CONSIDÉRANT** le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Assistance aux MRC et aux territoires équivalents du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Économie et de l'Innovation a octroyé un contrat à la firme KPMG afin d'offrir un support professionnel aux MRC pour faire l'analyse des dossiers, sans les consulter, alors que cette compétence a été accordée aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme KPMG ne connaît pas les réalités et les particularités entrepreneuriales de chaque région;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat aurait pu être donné à des firmes locales encourageant ainsi l'économie locale de chaque région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation de débloquer les fonds nécessaires pour l'embauche de personnes en matière de développement économique tel que prévu au budget provincial plutôt que de donner des contrats à des firmes externes;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation de remettre une copie de l'entente signée avec la firme KPMG aux MRC qui en font la demande;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 332-05-20**

#### **CRÉATION D'UN COMITÉ *AD HOC* POUR LA REFONTE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** la demande du maire de Matane de réévaluer l'offre de services en développement économique sur le territoire et de procéder à la création d'un comité *ad hoc*;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité *ad hoc* aura comme mandat d'analyser la situation, les options et de faire des recommandations au Conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

**DE** créer un comité *ad hoc* composé de membres du CDEE et des personnes suivantes :

- M. Andrew Turcotte, préfet
- M. Jean-Roland Lebrun, préfet suppléant
- M. Jérôme Landry, maire de Matane
- M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- M. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
- M. Nicolas Leclerc, directeur général de la Ville
- M<sup>me</sup> Line Ross, directrice générale de la MRC
- M. Olivier Banville, directeur général adjoint de la MRC

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 333-05-20**

#### **ENTÉRINER L'APPUI DE LA MRC DE LA MATANIE À LA VILLE DE MATANE – PORT DE MER – CRÉATION DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la ville de Matane qui souhaite obtenir, à Matane, l'administration portuaire des quatre installations cédées en mars 2020 au Gouvernement du Québec par le Gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane est toujours en attente de la décision du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le port de Matane est situé au cœur géographique des ports cédés par le Gouvernement fédéral, soit Matane, Gaspé, Rimouski et Gros-Cacouna, et qu'il est devenu, au fil des années, le pôle logistique de l'est du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**avec un volume transbordé de plus 600 000 tonnes par année, sans compter le traversier, NMF.-A.-Gauthier, et le traversier-rail, Georges-Alexandre-Lebel, son intermodalité avec le rail, le nombre d'utilisateurs industriels et la diversité des produits manipulés justifient l'établissement de cette direction à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la tradition maritime de Matane a été fondée par des liens très étroits entre les deux rives, mais aussi avec des partenaires du nord des maritimes, du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** cette vision régionale est essentielle pour assurer une gestion collaborative et constructive entre les villes portuaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie considère Matane comme étant le meilleur endroit pour l'installation de l'administration portuaire des quatre ports cédés, soit : Matane, Gaspé, Rimouski et Gros-Cacouna;

**CONSIDÉRANT** la lettre, à cet effet, transmise le 21 avril 2020 à la ministre déléguée aux Transports, madame Chantal Rouleau, par le préfet de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie entérinent l'appui à la ville de Matane signifié par lettre transmise par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la ministre déléguée aux Transports, madame Chantal Rouleau, d'obtenir à Matane l'administration portuaire des quatre installations cédées en mars 2020 par le Gouvernement fédéral, soit Matane, Gaspé, Rimouski et Gros-Cacouna;

**QUE** cette résolution soit également transmise au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, et au député de Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 334-05-20**

#### **DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF / PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CA 2020-04-28-03 du conseil d'administration du RTACRO;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) représente les 4 Corporations de transport déléguées et mandatées par les 4 MRC de l'Outaouais pour effectuer le transport collectif et adapté sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les principales subventions versées aux MRC en transport collectif et adapté proviennent du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** le contexte exceptionnel de la crise liée à la pandémie COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport collectif, le transport des personnes, le transport rémunéré des personnes et le transport adapté sont sur la liste des services et activités prioritaires du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis la mi-mars 2020, les déplacements effectués par les 4 Corporations de transport déléguées ont diminué considérablement en transport adapté et en transport collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats intervenus entre les transporteurs et les autorités organisatrices des transports (AOT) ont été conclus pour plusieurs années et qu'il est prévu auxdits contrats, notamment, un nombre d'heures garanties ou un nombre de kilomètres garantis annuellement aux transporteurs;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré la chute des déplacements effectués, l'ensemble des dépenses demeurent les mêmes pour les AOT;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les programmes de subvention, les déplacements effectués sont en lien direct aux montants de subvention octroyés;

**CONSIDÉRANT QUE**, malgré une reprise économique graduelle, la croissance du nombre de déplacements se fera très lentement;

**CONSIDÉRANT** les objectifs des programmes et les particularités des régions rurales au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie des AOT est menacée si les modalités d'application, pour l'année 2020, de ces programmes ne sont pas révisées pour tenir compte de la situation exceptionnelle et non prévisible de la pandémie;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de garder les organismes effectuant le transport des personnes sur les territoires;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent que le ministre des Transports statue sur la situation des AOT et ainsi modifie les programmes de subvention afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous ses programmes applicables au transport des personnes;

**CONSIDÉRANT** l'action concertée en transport en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie partage la même réalité en ce qui concerne la diminution drastique des déplacements en raison de la pandémie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la demande du Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO);

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de modifier les programmes de subvention afin que l'achalandage de 2019 soit considéré pour l'année 2020 dans tous les programmes applicables au transport des personnes;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, et au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, afin de les informer de cette demande urgente, exceptionnelle et essentielle.

**ADOPTÉE**



## **RÉSOLUTION 335-05-20**

### **CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE (COMMODITÉS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie souhaite encourager la mise en valeur multiressources des TPI par la réalisation d'un projet éducatif et ludique visant à développer la littératie et la numératie auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce projet, la MRC a prévu un montant de 4 400 \$ pour l'installation d'un cabinet à fosse sèche dans le budget relatif à la gestion des terres publiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser**, à partir du budget relatif à la gestion des terres publiques, les contrats et dépenses qui suivent :

- La construction d'un cabinet par CAMM au coût de 2 908,87 \$ taxes incluses;
- La réalisation par les Entreprises D'Auteuil et Fils d'une étude de caractérisation signée et scellée par un ingénieur au coût de 1 437,19 \$ taxes incluses;
- L'installation du cabinet par les Entreprises D'Auteuil et Fils pour un montant d'environ 1 400 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 336-05-20**

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE PROJET DE RECYCLAGE DE PALES D'ÉOLIENNES DANS LE BÉTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a été la première municipalité régionale de comté du Bas-Saint-Laurent à voir implanter au Québec, sur son territoire, des parcs éoliens à la fin des années quatre-vingt-dix (90) et que les pales d'éoliennes de ces parcs arriveront bientôt en fin de vie si l'on considère que leur durée de vie est d'environ vingt-cinq (25) ans;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, de 2024 à 2041, près de 35 000 tonnes de pales d'éoliennes seront en fin de vie, dont une bonne partie au Bas-Saint-Laurent, et que ces pales constitueront des déchets qui devront être gérés par les municipalités et les gestionnaires des parcs éoliens;

**CONSIDÉRANT** le volume de matières contenues dans une pale d'éolienne, la capacité et la durée de vie du lieu d'enfouissement technique de Matane pourraient se voir réduites de façon importante;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire face à cette menace et pour transformer celle-ci en opportunité, Synergie Matanie, avec la collaboration de l'université de Sherbrooke, du Groupe Bouffard, de LM Wind Power, de Béton provincial et de la ville de Matane, ont mis en place un projet visant à recycler les pales d'éoliennes en fin de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet, décliné en plusieurs phases, consiste à broyer les pales d'éoliennes et à intégrer comme liant les résidus de broyage dans le béton;

**CONSIDÉRANT QUE** la première phase du projet, réalisée en 2019, a consisté à tester les effets sur le béton de l'ajout des résidus de broyage de différentes tailles

de pales d'éoliennes et que les résultats ont démontré que la fibre des pales d'éoliennes ont augmenté les propriétés mécaniques en flexion et en compression du béton;

**CONSIDÉRANT QUE** la deuxième phase du projet (2020-2023), pour laquelle une contribution financière de 25 358 \$ est demandée à la MRC sur un projet totalisant 836 779 \$, est une phase d'expérimentation qui vise à développer la recette optimale de béton intégrant des pales d'éoliennes recyclées;

**CONSIDÉRANT QUE** des partenaires ont confirmé leurs contributions au projet estimé à 836 779 \$ et que des demandes de financement sont en cours pour en permettre la réalisation et amorcer la troisième phase;

**CONSIDÉRANT QUE** la troisième phase consistera à mener un projet-pilote visant à utiliser le béton intégrant les résidus de pales, dans la réalisation en Matanie de trottoirs, d'abribus, de mobiliers urbains, de ponceaux, etc.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond aux orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie dans le sens qu'il vise à transformer des déchets potentiels en produits à valeur ajoutée (économie circulaire);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est un projet innovant qui cadre parfaitement aux orientations et objectifs de l'Énoncé de vision stratégique 2030 de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**en cas de réussite, les retombées du projet pour notre région seraient importantes;

**CONSIDÉRANT QUE**, d'ailleurs, les résultats de la première phase du projet ont été présentés à de nombreuses conférences internationales de génie civil et ont fait l'objet de divers reportages radiodiffusés, d'articles de presse et de revues spécialisées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la participation financière de la MRC au projet de recyclage de pales d'éoliennes dans le béton pour un montant de 25 358 \$, soit 8 451 dollars par an, sur trois (3) ans à même le FRR, sous réserve de l'obtention du financement des autres bailleurs de fonds identifiés au projet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 337-05-20**

#### **ENTENTE AVEC L'IREC POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE D'ÉLEVAGE DE BREBIS – AUTORISATION 5<sup>E</sup> VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 274-04-19 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d'une entente de services professionnels avec l'IREC pour le projet d'implantation d'une structure d'élevage de brebis dans La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les modalités financières à l'entente et le 2<sup>e</sup> rapport au 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le 5<sup>e</sup> versement à l'IREC au montant de 15 140 \$.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 338-05-20**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE TUPINIER-MARTIN AU POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (RÉGULIER TEMPS PARTIEL)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 234-03-20 autorisation l'affichage et le processus de sélection et d'embauche en vue d'un remplacement au poste de conseiller(e) en développement agricole pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de développement du secteur agricole;

**CONSIDÉRANT** l'embauche de monsieur Jean-Philippe Tupinier-Martin au poste surnuméraire depuis le 25 juin 2019, en remplacement d'un congé de maternité;

**CONSIDÉRANT** la démission de la détentrice du poste effective le 4 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'affichage à l'interne, le dépôt de la candidature et la recommandation du directeur du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Jean-Philippe Tupinier-Martin au poste de conseiller en développement agricole (classe III, échelon 2), poste régulier temps partiel de 21,75 heures/semaine (3 jours);

**QUE** monsieur Jean-Philippe Tupinier-Martin entrera en fonction au poste à titre d'employé régulier temps partiel à compter du 25 mai 2020 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation selon l'article 2.08 c);

**QUE** la date du 25 juin 2019 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 339-05-20**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la ministre des Affaires municipales et des Régions, alors en fonction, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont signé, le 24 septembre 2008, une entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** le 23 juin 2009, le gouvernement a approuvé, par le décret n° 858-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, un programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté, conformément aux articles 17.13 et suivants de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, chapitre. M-25.2);

**CONSIDÉRANT QUE** le 23 juin 2009, le gouvernement a pris le décret n° 859-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, visant à confier, par entente, à des MRC des pouvoirs et des responsabilités de la ministre des Ressources naturelles en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier, conformément aux articles 10.5 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 142.0.1 et 142.0.2 de la *Loi sur les mines* (chapitre M-13.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le préfet de la MRC de La Matanie ont signé pour une durée de cinq (5) ans, une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État qui est entrée en vigueur le 24 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre délégué aux Mines, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le préfet de la MRC de La Matanie ont signé un avenant pour prolonger cette entente dont l'échéance a été ainsi portée au 23 août 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les décrets n° 858-2009 et n° 859-2009 ainsi que l'entente de délégation prévoient que l'entente de délégation peut être renouvelée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance des conditions et de la durée du renouvellement de l'entente de délégation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adhère aux conditions de renouvellement de l'entente de délégation et autorise son préfet, monsieur Andrew Turcotte, à signer un tel renouvellement (avenant);

**QUE** ladite entente de délégation soit renouvelée pour une durée de 7 mois et 7 jours, selon les mêmes termes, engagements, obligations, conditions et modalités;

**QUE** cette entente de délégation prend effet au 24 août 2020 et prendra fin le 31 mars 2021 ou avant, par la signature d'une nouvelle entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 340-05-20**

#### **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est la MRC délégataire désignée dans le cadre de l'entente avec le MFFP;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC doivent valider et approuver au moyen de la signature de la direction générale, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année du PADF visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC doivent valider et approuver au moyen d'une résolution du conseil des maires, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que du bilan de la planification annuelle est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle 2019-2020;

**QUE** la directrice générale, madame Line Ross, est autorisée à signer le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

Annulation par la SOPFIM du Programme de pulvérisation d'insecticide 2020
---

### **RÉSOLUTION 341-05-20**

#### **CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ) – REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque MRC a le loisir annuellement de nommer un représentant ou de reconduire le mandataire au sein du comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) et, en cas d'absence, un substitut;

**CONSIDÉRANT QUE** les buts du comité de gestion incendie sont :

- développer une concertation sur le territoire couvert par le CAUREQ;
- informer les élus municipaux de l'évolution des dossiers associés à la répartition incendie;
- établir des orientations en matière incendie;
- se doter de protocoles, de priorités d'appel, d'uniformisation de procédures, etc. qui soient adéquats;
- solutionner des problématiques rencontrées entre les services incendie et la centrale;
- établir des critères de performance et de qualité en regard de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- se doter d'un mécanisme d'application terrain connu et accepté de tous;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, agissait à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ et que monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, agissait à titre de représentant substitut;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil avaient convenu d’alterner annuellement le mandat de représentation entre ces deux personnes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l’unanimité :

**DE** mandater monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, à titre de représentant de la MRC de La Matanie au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ, pour un an à compter du 19 juin 2020;

**QUE** monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, agisse à titre de représentant substitut, pour un an à compter du 19 juin 2020.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **RÉSOLUTION 342-05-20**

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l’unanimité de fermer la séance.  
Il est 19 h 40.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte

(signé)

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet,  
Andrew Turcotte*